

INTRODUCTION

Pour l'avenir de la commune et des Molenbeekois la nouvelle majorité s'engage dans un projet ambitieux qui marquera une transition importante.

Une politique de bonne gouvernance, dans le respect de la diversité, sera la base du travail à mettre en place.

Les défis sociaux, économiques, culturels et ceux du logement, de l'éducation notamment liés au boom démographique, le vivre ensemble, l'émancipation des jeunes, la propreté, la prévention et la sécurité dans nos quartiers, les enjeux écologiques et le lutte contre la précarité sont autant de défis à relever et qui seront pris à bras le corps.

Une attention particulière sera apportée à l'égalité des usagers dans l'accès aux services. Pour ce faire, transparence dans le fonctionnement des institutions communales et des services, transparence dans l'attribution et la bonne gestion des logements, de la politique de recrutement, bonne et saine gestion financière de la commune mais aussi du CPAS et des para-communales, seront une priorité.

Les partenaires souhaitent une grande transversalité dans la mise en œuvre des politiques, dans un souci d'efficacité. Cela se marquera notamment dans l'approche égalitaire des territoires sans toutefois perdre de vue les spécificités des quartiers pour lesquels revitalisation et décloisonnement seront assurés.

De même, la répartition des compétences échevinales se fera dans un souci de cohérence et le travail accompli dans une réelle collégialité.

RESPECT ET CONVIVIALITE DANS UNE VILLE SECURISEE : SECURITE, PROPRETE, URBANISME, ENVIRONNEMENT ET ENERGIE, VOIRIES, GRANDS CHANTIERS, LOGEMENT ET MOBILITE

1. LA SECURITE PAR TOUS ET POUR TOUS

La sécurité est un enjeu majeur pour notre commune. Il est impératif de garantir la tranquillité publique sur l'ensemble du territoire à toute heure du jour et de la nuit. C'est un droit fondamental dont le non-respect pénalise chaque citoyen, notamment les plus fragiles.

Dans ce travail permanent de lutte contre la délinquance et l'insécurité, les dispositifs à mettre en place par notre commune, avec l'aide des instances fédérales et régionales doivent être le juste équilibre entre la prévention et la répression.

Le travail de prévention doit aboutir à la diminution des actes délictueux et inciviques. Cela englobe tous les dispositifs de présence visible sur le territoire communal (**gardiens de la paix**,..) mais aussi le développement et la rénovation du **réseau de caméras**, des dispositifs de **techno-prévention** notamment par la création du poste de « conseiller en prévention vol » communal, l'information à la population sur risques d'**amendes administratives**. La possibilité de faire bénéficier la population de **primes** suite à des travaux de sécurisation de leur habitation sera mise à l'étude ainsi que la remise sur pied du système **télé police** actualisé afin de sécuriser les commerçants. Dans notre commune, ainsi que dans notre zone de police en général, les vols ont augmenté. Cette hausse est due principalement aux vols avec violence (arrachage de chaînes) ainsi qu'aux vols dans voiture. Une attention toute particulière sera portée à la lutte contre ces phénomènes.

Nous disposons d'un contingent important de gardiens de la paix, de stewards stationnement, d'agents de cellule propreté/environnement, d'agents de la cellule de coordination socio-économique, de stewards Atrium et d'agents de la Cellule logement. Ceux-ci constituent sans nul doute une force considérable mais une série de réformes devront être menées pour assurer un maximum d'efficacité dans l'action sur le terrain.

Les gardiens de la paix qui sont dans les conditions suivront la formation leur permettant de sanctionner les auteurs d'incivilités et d'infractions aux règlements communaux en appliquant des amendes administratives. A cette fin, ils travailleront en partenariat avec les forces de police. La **présence visible et rassurante** sur l'espace public, la **sécurisation aux abords des écoles et sur le chemin de l'école**, la **lutte contre les incivilités**, les **comportements inadéquats sur l'espace public**, les

cambriolages, le développement de la techno-prévention sont autant de domaines qui seront investis par nos agents. Les gardiens de la paix présents au quotidien devront **sensibiliser le public à la sécurité et à la prévention de la délinquance, informer les citoyens** ainsi que **les automobilistes, sécuriser les axes de communication** et les sites névralgiques, **sécuriser les événements publics**, utiliser autant que possible les **transports en commun**. Nous disposerons ainsi d'un ensemble opérationnel de gardiens de la paix et d'agents de police qui pourront sanctionner et cibler les auteurs de délits. Le travail de collaboration avec la police permettra aux gardiens de la paix de se sentir soutenus en cas de problèmes lors ou après l'interpellation d'un contrevenant.

Pour garantir la sécurité partout et pour tous, notre priorité sera:

- d'intensifier la lutte contre le trafic des stupéfiants. La lutte contre ce fléau sera une priorité car il alimente une partie importante de la criminalité, nourrit le sentiment d'insécurité dans les quartiers ;
- de renforcer la police de proximité, proche des personnes et des quartiers ;
- de favoriser l'accueil et les tâches administratives par de civils dans les commissariats ;
- de revaloriser le rôle de l'agent de quartier et favoriser l'échange entre ce dernier et les citoyens ;
- de renforcer le dispositif communal des amendes administratives pour des délits spécifiques (entre autres, injures, tapages, souillures, dépôts clandestins), par un partenariat mixte associant la police, le parquet et la commune, de sorte à pouvoir mieux sévir contre les fauteurs de trouble et activer la procédure de médiation prévue pour les mineurs dans ce cadre ;
- de mettre en place un plan pluriannuel d'équipement en caméras dans un objectif de surveillance et de prévention ;
- de combattre les marchands de sommeil ;
- de lutter contre les exploitations de commerces sans autorisation ;
- de mener des campagnes d'information de prévention aux actes d'incivilités ;
- d'améliorer l'éclairage dans certaines rues et endroits de la commune ;
- de mener une politique transversale associant la police, les gardiens de la paix et les associations d'habitants pour améliorer la convivialité dans les quartiers ;
- Combattre la délinquance routière et les actes d'incivisme liés à l'utilisation de la voiture (parking sur les passages cloutés, sur le trottoir, les doubles-files, etc.).

Par ailleurs, en matière d'affaires juridiques, le service a, lors de la précédente législature, été restructuré. Ont été également créées deux cellules d'inspection en matière de permis d'urbanisme et de permis d'environnement en charge de la mise en œuvre d'une politique de contrôle, de vérification, de suivi de dossiers urbanistiques. Cette cellule vérifie ainsi la conformité des travaux de chantiers avec les permis octroyés et rejoint le contrôle des immeubles insalubres et abandonnés.

De même en matière de propreté publique, une cellule « Incivilités liées à l'environnement » avait été mise en place qui, par une approche tant préventive que répressive, contribue à résoudre une série de problèmes tels que dépôts clandestins, des sorties non conformes d'ordures ménagères, etc. A côté de ces cellules, le travail de la cellule de coordination socio-économique a poursuivi sa tâche de vérifications en matière d'hygiène (salubrité), d'urbanisme (enseignes obsolètes,..) ou d'étalages des commerces et entreprises. Cette cellule assure ainsi une gestion coordonnée de toutes les entreprises sur le territoire commercial et veille également à la réduction des nuisances engendrées par les activités économiques afin de garantir une plus grande convivialité dans les quartiers commerçants.

Pour garantir la cohérence des actions de suivi des diverses incivilités tant en matière d'urbanisme, d'environnement, d'hygiène, et d'application des règlements communaux, une mise en synergie forte des services d'inspections est à envisager, une voie serait d'intégrer les diverses composantes « inspections », afin d'harmoniser les méthodologie de travail, les procédures administratives, les opérations de contrôle et garantir une meilleure coordination sur le terrain et mieux répondre aux besoins spécifiques lors des contrôles ciblés.

2. LA PROPLETE DE L'ESPACE PUBLIC

La nouvelle majorité a placé la propreté publique au centre de ses préoccupations car elle est essentielle pour élever le sentiment de bien-être, de sécurité et de respect de tous. Les dépôts clandestins seront combattus tout comme la malpropreté liée au ramassage bi-hebdomadaire des poubelles particulières et la non/mauvaise utilisation des corbeilles publiques.

Dans un cadre participatif et par quartier, il s'agira de lancer une **enquête** vers les agents de la propreté publique mais également vers les habitants, les associations et les comités de quartier sur le thème de la propreté pour affiner le diagnostic local et dès lors recevoir les propositions des habitants pour résoudre un problème spécifique de malpropreté lié à un quartier en particulier. D'une manière générale, nous accentuerons la **participation** avec les habitants et tous les acteurs de la commune qui comptent seront sollicités pour résoudre les questions liées à la malpropreté (le CPAS, le Logement molenbeekois, les Atrium et les commerçants, les comités de quartier, ...). L'information sur les devoirs et les aides liées à la propreté publique sera développée via des **canaux de communication** existants (le numéro vert, le site internet, le journal communal, etc.) et en voie d'élaboration (panneaux signalétiques aux endroits de dépôts clandestins récurrents, panneaux d'information sur les corbeilles publiques, information sous forme de logos peints sur le sol, porte-à-porte par quartier et toute autre forme de communication directe orale avec les habitants).

L'Echevinat de la Propreté travaillera main dans la main avec l'Echevinat de l'Environnement, avec la Cellule prévention (gardiens de la paix) et avec l'Echevinat de l'Instruction publique (sensibilisation dans les écoles), pour ne citer que les principales collaborations. Les **bonnes pratiques** mises en œuvre dans les communes analogues seront analysées et les collaborations avec les communes limitrophes seront poursuivies sur des problématiques communes de propreté et des enjeux liés à des quartiers contigus. Il nous semble important de remettre au centre la relation entre la Commune et l'Agence Bruxelles Propreté (**ABP**) afin d'étudier toutes les voies à une rationalisation des moyens sur le terrain, à une collaboration renforcée.

Enfin, chaque action en cours et nouvelle sera évaluée tous les ans.

Les actions actuelles seront maintenues telles quelles, certaines seront renforcées ou adaptées. Des actions nouvelles seront testées et maintenues si elles portent leurs fruits.

2.1. Ordures ménagères

En ce qui concerne les **ordures ménagères**, parallèlement au travail de sensibilisation mené en collaboration avec l'Echevinat de l'Environnement pour diminuer la quantité des ordures ménagères, deux voies seront empruntées :

- la mise en place des projets-pilotes pour tester des solutions alternatives à l'enlèvement des immondices ménagères (via des conteneurs), non seulement dans les grosses entités de logement mais aussi par rue pour les maisons particulières et les petits immeubles ;
- la revendication auprès de l'ABP d'augmenter la fréquence des enlèvements des ordures ménagères, pour répondre entre autre à la difficulté qu'ont les familles à entreposer des sacs poubelles dans les tout petits appartements.

2.2. Dépôts clandestins

En ce qui concerne les **dépôts clandestins**, la commune a la volonté de résoudre ce phénomène grave de malpropreté :

- en se dotant d'une équipe d'intervention rapide pour l'enlèvement d'un encombrant en plus des ramassages habituels ;
- en accueillant à courte échéance un parc à conteneurs sur son sol, en complément du ramassage gratuit des encombrants ; une ressourcerie sera adossée à la déchetterie, en collaboration avec l'Echevinat de l'Environnement ;
- en allant vers les habitants pour la collecte d'encombrants, complémentarément à la prise de rendez-vous, en mettant à disposition des conteneurs par quartier pendant une période courte (une journée) pour que les riverains (particuliers) y déposent leurs encombrants.

2.3. Balayage des rues et corbeilles publiques

En ce qui concerne le **balayage des rues** et les **corbeilles publiques**, la commune augmentera considérablement le nombre de corbeilles publiques solides tout en remplaçant les corbeilles fragiles. Le but étant que toutes les rues disposent d'une corbeille publique au minimum. Certains axes à forte densité de population et de passage (axes commerciaux) devront être équipés de plusieurs corbeilles publiques à distance raisonnable l'une de l'autre et la commune débutera la mise à disposition, quand cela est possible, de corbeilles sélectives publiques. La commune poursuivra l'enfouissement des **bulles à verre**.

En termes de balayage des rues, la commune étudiera toutes les voies possibles afin d'acquérir du matériel **performant** destiné, à la fois, à renforcer l'efficacité et la rapidité du nettoyage, et à diminuer la pénibilité de la tâche.

A moyen terme, la commune visera à la mise en place du ramassage partiel des corbeilles et des encombrants via **hippomobile** (à l'instar de Schaerbeek).

2.4. Commerces et marchés

En ce qui concerne les **commerces** et les **marchés**, il sera nécessaire de cibler la malpropreté particulièrement sur les axes commerciaux et de grands passages ; en collaboration avec l'Echevinat du Commerce et de l'Economie, la commune veut résoudre la pollution importante générée par les marchés communaux avec le concours des commerçants ambulants et des consommateurs. D'une manière générale, les commerçants (ambulants ou non) seront encouragés à s'engager plus fortement (via un **contrat** propreté avec l'ABP) vers une diminution de leurs déchets liés à leur activité, avec la collaboration des Services du Commerce et de l'Environnement. Outre la sélection des déchets, la nouvelle majorité veut voir disparaître la distribution des sacs plastiques à usage unique d'ici quelques années, à l'instar des grandes surfaces.

3. L'URBANISME COMME OUTIL DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

L'urbanisme est cette matière qui donne un sens à la ville, la rend adaptée non seulement à son présent mais aussi établit les grandes voies qui permettront à la cité de répondre à ses enjeux futurs, démographique notamment. Egalement, il n'est pas d'urbanisme moderne sans une conjonction forte entre ses desseins et la recherche de l'esthétique et l'art de vivre. Ce dernier est une notion fondamentale. L'urbanisme que la nouvelle majorité souhaite mettre en œuvre, place au centre de sa préoccupation le rapport que l'habitant a avec son environnement.

Il est primordial que chaque projet urbanistique (route, trottoir, logements, bureaux, infrastructures collectives, parc, rénovation, etc.) inclue le plus grand nombre d'entre nous. Les projets que la nouvelle majorité souhaite créer dans le cadre notamment de contrat de quartier, poursuivront cet objectif de répondre aux défis de la forte démographie. Accueillir avec une qualité de vie améliorée... On appelle cela aussi le développement durable de la ville.

L'urbanisme devra prendre en compte les besoins que les habitants ont de se déplacer, se loger, s'instruire, travailler, se divertir, se sociabiliser, ... de vivre ensemble. La mixité des fonctions et la mixité sociale sont une des réponses à ce postulat du vivre ensemble que la nouvelle majorité érige en principe fondateur de sa politique d'urbanisme.

3.1. Politique urbanistique

Les terrains **abandonnés** feront l'objet d'une attention particulière, tels que ceux présents dans les périmètres des contrats de quartier. Une **vision** urbanistique des projets dans un tout sera nécessaire pour penser au mieux les besoins futurs, liés à la démographie. La nouvelle majorité poursuivra la réflexion de l'urbanité de la commune pour la décennie à venir, en tenant compte des projets de la Région et ceux menés dans les communes limitrophes. Les constructions dites **durables** seront encouragées, quel que soit le type de construction et d'affectation. Malgré tout, une attention particulière sera apportée à la protection du **patrimoine** molenbeekois dans l'octroi des permis d'urbanisme tout en privilégiant l'**audace** architecturale contemporaine et de qualité en ce qui concerne la construction des infrastructures publiques ; la nouvelle majorité sensibilisera les promoteurs privés également dans cette voie. La commune vise l'amélioration de la qualité visuelle de l'espace public en déplaçant les **antennes** paraboliques des façades à front de rue vers les intérieurs d'îlots, en légiférant sur les **enseignes** commerciales pour diminuer la pollution visuelle et en rationalisant, en allégeant les **mobiliers** et équipements urbains, en partenariat avec l'Echevinat du Commerce.

Les projets urbanistiques doivent préserver les zones vertes en intérieurs d'îlots et la **verdurisation** des rues. Ceci a pour conséquence d'augmenter les surfaces perméables, qui dans certains quartiers permettront de limiter les inondations en cas de fortes pluies. Ce maillage vert peut être complété par l'encouragement à la construction de toitures vertes pour les projets de nouvelles constructions voire de rénovations.

La commune entend lutter contre la **densification** inadéquate des biens existants, elle veillera à un bon équilibre entre les différentes fonctions de la ville et à la viabilité des quartiers qui ne peuvent être surchargés de fonctions similaires en peu d'espaces. En outre, la commune étudiera les pistes qu'offre le partenariat public-privé pour la rénovation/construction.

La commune poursuivra l'effort dans la construction d'**infrastructures** collectives parallèlement à la création de logements (écoles, crèches, espaces verts, ...). La réalisation des plans particuliers d'affectation des sols (**PPAS**) sera poursuivie comme outil essentiel des politiques d'urbanisme, en concertation avec la population, afin d'adapter ceux-ci aux nouveaux défis auxquels la commune sera confrontée.

Dans la délivrance des permis d'urbanisme, la nouvelle majorité veillera à l'incorporation du projet dans son environnement urbanistique afin de préserver un bon aménagement des lieux.

Les **terrains** communaux disponibles feront l'objet d'une évaluation et la nouvelle majorité veillera à la densification de ceux-ci lors de l'étude des nouveaux projets de constructions dans le respect des règles en vigueur.

La nouvelle majorité veut interdire la **subdivision** inappropriée des logements (collaboration avec la cellule logement), veut combattre les constructions illégales (spécifiquement en intérieur d'îlot) et veut le respect des **affectations** légales.

3.2. Les grands défis urbanistiques

Certains grands projets d'affectation du sol méritent un effort lié à la concertation, à la participation et à l'information vers le citoyen et le riverain spécifiquement.

- Le **Canal** doit bénéficier d'une attention forte pour faire de cet axe fluvial un lieu incontournable à Bruxelles. L'axe du Canal devra réunir les activités économiques, résidentielles, de divertissements dans un tout cohérent et de qualité. Ecoles, crèches, parcs compléteront l'offre d'infrastructures collectives. La nouvelle passerelle (rue Sainte-Marie) est un pont de plus, une chance de plus que la nouvelle majorité saisira pour relier Molenbeek à Bruxelles-Ville ;
- La **Gare de l'Ouest** reste le dernier grand territoire (plus de 12 hectares) à aménager. Considérée aujourd'hui comme une coupure dans le tissu urbain, elle doit devenir une charnière entre deux parties de la commune. Sur base des qualités spécifiques du site, dont le fait d'être bientôt un pôle multimodal parmi

les plus développés de la Région, il faudra permettre, par le biais d'un schéma directeur, la mise en place de plusieurs fonctions s'équilibrant entre les secteurs économiques (centre commercial, PME qui dynamiseront l'emploi local), enseignement et formation, culturel, récréatif et logement (logements de qualité), déchetterie intégrée additionnée d'espaces permettant l'exploitation d'un site *d'urban mining* afin de réutiliser au maximum les ressources propres de la ville, espaces verts selon les réels besoins du quartier et de la commune. La caractéristique de mixité des quartiers voisins (habitat et entreprises) ainsi que le degré de densité moyenne de construction et d'occupation du sol seront notamment des critères déterminants dans les futurs aménagements. D'autre part, le concept devra être pensé dans une optique de mobilité – notamment en fonction du futur RER- mais également de service aux citoyens. Un parking public en connexion avec la gare et le métro devraient diminuer le trafic de transit. Ce lieu est stratégique pour la revitalisation du quartier et la connexion de deux quartiers de Molenbeek hermétiques l'un de l'autre actuellement ;

- La **Porte de Ninove** est devenue un enjeu majeur dans la refonte urbaine bruxelloise. La nouvelle majorité fera entendre sa voix pour que le projet soit respectueux des Molenbeekois et que la porte de Ninove soit une réelle ouverture vers les quartiers molenbeekois. Nous veillerons au respect de la mixité des fonctions et du bon aménagement des lieux avoisinants. Le projet en cours prévoit des logements sociaux, des logements privés et des équipements collectifs conséquents, le tout entouré d'un parc d'un hectare ;
- La **Place Saintelette** devrait accueillir à moyen terme un grand projet immobilier ; la nouvelle majorité sera attentive pour conférer à ce projet la mixité attendue ;
- Le commerce de voiture semble de moins en moins adapté au quartier **Heyvaert**. La mutation de ce quartier sera étudiée dans la perspective de la construction d'un hub destiné au commerce de voiture dans le Port de Bruxelles ;
- Bien que situé sur le territoire de Bruxelles-Ville, le site de **Tours et Taxis** connaîtra des développements qui auront une influence directe sur la vie du quartier Maritime. La commune, au travers de toutes les consultations organisées à l'occasion des procédures de permis, défendra les initiatives présentant le plus de garanties d'ouverture et d'accessibilité du site à nos quartiers ainsi qu'un deuxième pôle **de gestion de déchets** comme celui de la gare de l'Ouest.

4. LES VOIRIES ET GRANDS CHANTIERS SUR TOUT LE TERRITOIRE

Les travaux publics interviennent dans tous les domaines et à tous les niveaux dans la gestion communale. Remplissant un rôle clé ils doivent coordonner autant les projets subsidies, la mobilité et les ateliers de manière transversale. A cet effet une **task force** verra le jour. Il s'agit d'un coordinateur qui devra matérialiser la transversalité entre les services liés ou complémentaires ; le résultat devra être la bonne gouvernance dans la gestion et/ou la conception de projets de rénovation ou de construction de bâtiment, de voiries et d'espaces publics et le suivi et la surveillance des **chantiers**, la maintenance du patrimoine public et de l'ensemble du domaine public.

Il s'agira de valoriser le patrimoine architectural et artistique de la commune, sites et bâtiments classés, monuments tels que le cimetière.

Si au cours de cette nouvelle législature les opérations prévues dans plusieurs **Contrats de quartier** entreront dans leur phase de mise en œuvre pour certains ou seront totalement concrétisés pour les autres, les instances communales continueront de chercher à obtenir de nouveaux financements complémentaires afin de poursuivre cette revitalisation générale, que cela soit au sein des quartiers concernés ou sur d'autres périmètres prioritaires déterminés en collaboration avec les autorités régionales, fédérales ou européennes.

Le collège veillera à gérer les projets Beliris (Maison de la Nature, Parc Marie-José, Château du Karreveld et ses abords).

4.1. Voiries

En matière de **voiries**, nombreuses sont celles qui ont déjà fait l'objet de rénovation, souvent profondes. La commune continuera cependant cette politique de rénovation de manière importante. Tout usager doit pouvoir prendre sa place sur la voirie publique, en tant que personne à mobilité réduite, piéton, cycliste, transports en commun, automobiliste. La nouvelle majorité sera plus que jamais attentive à cette coexistence harmonieuse.

4.2. Eclairage

Le programme de modernisation de *l'éclairage* de l'ensemble de la commune sera poursuivi à travers les contrats de quartier, les plans triennaux financés par la Région et les travaux sur fonds propres. Une constante relative aux économies d'énergie sera également d'application dans les projets d'éclairage publics établis par SIBELGA.

4.3. Lieux publics

La commune s'engage à continuer à répondre à la demande de *lieux publics* chaque fois que cela sera possible avec l'aide des instances supérieures, tout en étudiant très sérieusement les possibilités de pérennisation grâce à une autonomisation des différents projets au terme des périodes de subsidiation.

4.4. Implication active des habitants dans les projets impliquant leurs quartiers

Cette politique d'amélioration du cadre de vie des Molenbeekois s'adresse aussi aux *habitants eux-mêmes* et leur permettra de continuer à renforcer les opérations d'envergure portées par le pouvoir public. La commune consultera et coopérera avec les comités de quartiers chaque fois que cela sera possible et les dossiers d'urbanisme feront l'objet de consultations avec les populations concernées. La commune veillera à l'application des règles urbanistiques dans l'ensemble de la commune et à leur bonne compréhension par les habitants. De même, la commune développera des outils de **participation active des habitants** dans l'élaboration des projets de réhabilitation et de revitalisation de leur quartier :

- un plan pluriannuel de rénovation et d'entretien des voiries, des espaces publics, des espaces verts, de l'éclairage et de l'ensemble des réalisations sera instauré sur base des données existantes qui seront constamment actualisées. Il sera présenté à la population avant d'être définitivement adopté ;
- les services communaux veilleront à prévenir, et au besoin à pallier les nuisances induites par les travaux publics à l'égard des riverains. A cette fin, améliorer le suivi des chantiers pour que les **entrepreneurs privés** respectent les conditions (état des lieux de la voirie avant et après, propreté autour du chantier,..) ;
- responsabiliser et motiver la **Région** à assumer concrètement que les voiries régionales soient mieux entretenues, et que les dégâts éventuels soient réparés ;

- afin de prévenir les risques d'inondations, la commune avancera dans la modernisation et l'entretien de son réseau d'égouttage, l'implantation de bassins d'orage avenue du Karreveld et dans le parc Marie-José.

5. UN LOGEMENT PLUS ACCESSIBLE ET PLUS DURABLE

La Constitution consacre le droit à un logement décent pour tous, en son article 23. Face au boom démographique, à la crise économique et à la crise du logement, Molenbeek s'attellera avec force à rendre ce droit effectif, entre 2012 et 2018.

Les chantiers seront multiples: augmenter le nombre de logements publics, rénover le parc existant, diversifier l'offre (y compris acquisitive pour les ménages moyens), développer les formes d'habitat solidaires, garantir une meilleure gouvernance et une meilleure durabilité, notamment par la création d'un guichet unique d'inscription, rouvrir les logements inoccupés, lutter contre l'insalubrité, ou encore combattre les marchands de sommeil.

5.1. Augmenter le nombre de logements publics

- Pour les publics ayant le plus de difficulté d'accès au logement, initier la production d'au moins 800 logements publics à finalité sociale supplémentaires.

S'appuyer sur les acteurs communaux, régionaux et fédéraux, ainsi que sur les propriétaires privés dans les proportions indicatives suivantes:

- 600 logements sociaux et moyens à soutenir dans le cadre du Plan régional de logement (454 logements régionaux en cours, notamment Lavoisier, Vandenboogaerde, Lemaire, Porte de Ninove, Requette et Schols; ainsi qu'une centaine de logements supplémentaire);
- 100 logements communaux;
- 100 logements privés en gestion publique via les agences immobilières sociales, dont la « MAIS », qui intégrera le dispositif communal en matière de logement.

Dans un contexte d'augmentation du nombre de logements privés, la production de ces logements publics permettra à tout le moins d'atteindre l'objectif régional de 15% de logements publics à finalité sociale. De manière générale, il importe d'améliorer également la mixité sociale sur l'ensemble de la commune, ainsi que dans chaque quartier. Un meilleur équilibre sera recherché entre tous les types de

logements, tant en ce qui concerne les différents niveaux de prix (social/moyen/...), que les initiateurs (publics/privés), que leurs occupations (locataires, propriétaires). Il s'agira également de viser l'amélioration de la qualité et la durabilité du parc de logements.

- Diversifier l'offre et développer les formes d'habitat collectives et solidaires, notamment pour:
 - les grandes familles: privilégier dans les nouveaux projets pour des logements de 3 chambres minimum et, dans le parc existant, favoriser les mutations des ménages vers des logements adaptés à leurs tailles ;
 - les personnes à mobilité réduite: dans tous les projets, adapter min. 20% des logements ;
 - les jeunes de 18 à 25 ans: créer des logements collectifs communautaires, sur base des projets des jeunes, pour favoriser le passage du logement familial au logement individuel, et participer à des projets spécifiques d'agences immobilières sociales ;
 - les personnes âgées: favoriser l'installation de logements intergénérationnels communautaires permettant le maintien à domicile les citoyens souhaitant se regrouper dans des projets d'habitats groupés acquisitifs, de « community land trust », de coopératives.
- Soutenir les projets de création de logements moyens acquisitifs de la SDRB ou conventionnés en général, permettant l'accès à la propriété.
- Étudier la mise en œuvre d'une régie foncière communale pour saisir efficacement les opportunités d'achats d'immeubles ou de terrains (droit de préemption dans un périmètre élargi) et permettre ainsi la production de logements, d'infrastructures collectives (crèches, locaux pour associations) et de commerces (en collaboration avec les services concernés).
- Accroître le nombre de logements d'urgence (hôtels sociaux) et de transit, pour permettre aux personnes de surmonter les épreuves de la vie (sinistres, violences familiales, sevrages etc.) et renforcer l'accompagnement social des locataires, en intensifiant les collaborations avec les associations spécialisées, le service communal d'aide aux victimes et le CPAS.

5.2. Garantir une meilleure gouvernance et une meilleure durabilité

- Créer un guichet unique d'inscription pour l'ensemble des logements publics: logements sociaux (Logement molenbeekois), Propriétés communales et logements gérés par l'agence immobilière sociale (« MAIS »). Ce guichet fournira également toutes les informations et un accompagnement pour obtenir les aides régionales et communales: garanties locatives, allocations de déménagement, crédits et prêts verts et sociaux, prêts du Fond du Logement, informations sur les loyers de référence.

- Garantir des décisions objectivées d'attribution de logements sociaux et communaux, en s'appuyant sur des commissions d'attributions respectant parfaitement l'ordonnance régionale. Limiter au maximum les dérogations (suivant les évaluations argumentées des assistants sociaux). Assurer un suivi administratif dépolitisé, de telle manière que les décisions prises soient mises en œuvre sans intervention partisane ni apparence de clientélisme. Moderniser en ce sens la communication vers les candidats locataires, en faisant œuvre de pédagogie.
- Rénover le parc de logements publics pour réduire le vide locatif: lancer le chantier de mise aux normes de toutes les habitations, notamment rue Potaerdegat, rue De Gunst, et la rénovation écologique de la Tour Brunfaut, en y associant les locataires.
- Entretenir régulièrement les logements publics et leurs alentours, assurer leur sécurisation, pour éviter leurs dégradations; intervenir plus rapidement lors des signalements;
- Renforcer le travail communautaire en améliorant la qualité et la fréquence de l'information et de la concertation entre les opérateurs de logement public (y compris le Logement molenbeekois) et les locataires, en s'appuyant sur le Conseil consultatif du logement (CoCoLo) et des structures similaires à créer (pour les propriétés communales et l' AIS).
- Avec le soutien du service environnement/énergie et en bonne collaboration avec le CPAS, mettre en pratique le développement durable dans tous les projets de logements: économies d'énergie (isolation maximale, basse consommation ou passif avec sensibilisation et accompagnement des locataires), économies en eau (réutilisation, collecteurs), équipements collectifs (chaudières à cogénération, panneaux photovoltaïques et thermiques, toitures vertes, potagers et composts collectifs), participation systématique des (futurs) habitants aux décisions qui les concernent.
- Renforcer le soutien aux associations spécialisées (ex: « Réseau Habitat », « La Rue », « Bonnevie » etc.) dans leur rôle complémentaire et critique de la politique du logement, de développement des programmes de cohésion sociale, dans la participation dans le logement (dont le conseil consultatif du logement) et de soutien aux citoyens dans leurs recherches de logements décents ou d'amélioration de leurs logements (prêts de matériel, formation à l'isolation etc.) ;
- Renforcer l'Observatoire communal du logement au sein de la Cellule Logement pour anticiper les évolutions ;

5.3. Lutter contre l'inoccupation des logements, l'insalubrité et l'exploitation de la misère

- **Renforcer la lutte contre l'insalubrité et les marchands de sommeil:**
 - Augmenter le nombre d'agents communaux qui repèrent les abus sur le terrain, en lien avec l'Inspection régionale du logement et aider systématiquement les locataires concernés à se reloger ;
 - Pour lutter contre l'insalubrité:
 - dissuader les propriétaires privés de laisser leurs logements dans un état d'insalubrité en augmentant le nombre d'agents de la Cellule logement, et en améliorant leur collaboration avec le CPAS, leur rappelant la législation, les aiguillant dans les travaux à réaliser (notamment les possibilités offertes par l'économie sociale) et, le cas échéant, les aidant à obtenir des primes à la rénovation ou à mettre en mise en location leurs biens via une agence immobilière sociale, qui coordonne les travaux.
 - augmenter la taxe à l'insalubrité pour la rendre plus dissuasive ;
 - dresser un plan de mise aux normes pour l'ensemble des logements publics et le mener à bien durant la mandature.
 - Pour lutter contre les marchands de sommeil, repérer en amont les situations d'exploitation (notamment subdivisions abusives): adopter un protocole de collaboration entre la Cellule logement, le service population et la zone de police. Travailler en étroite collaboration avec l'Inspection régionale.

- **Remettre sur le marché locatif les biens inoccupés ou abandonnés:**
 - Informer les propriétaires des primes à la rénovation ;
 - Lutter contre la spéculation immobilière: rendre dissuasive les amendes sur les bâtiments (logements et bureaux) et terrains inoccupés. Elles dépasseront la plus-value enregistrée à la revente. En confier la perception au service spécialisé de la Région. Envisager des actions en cessation plus systématiquement à l'encontre des propriétaires concernés ;
 - Utiliser le « droit de gestion publique », qui permet à la commune de réquisitionner les logements inoccupés depuis plus d'un an et de se substituer aux propriétaires défaillants en les remettant en location ;
 - Encourager les conventions d'occupations précaires plutôt que les squats ;
 - Accompagner les commerçants dans la transformation en logements des étages au-dessus des magasins.

6. LA MOBILITE DANS LE RESPECT DE L'AUTONOMIE DE CHACUN

La politique de mobilité vise à préserver et à améliorer la qualité de vie et d'habitat dans tous les quartiers, à tenir compte des fonctions régionales de certains grands axes et des pôles de développement situés à Molenbeek-Saint-Jean, à promouvoir de façon volontariste mais dans le respect de l'autonomie de chacun les modes de déplacements alternatifs à l'automobile (et donc à encourager les déplacements à vélo, à pied et en transports publics ou avec des véhicules partagés), et ce, dans une perspective de développement durable. Cette politique inclut la collaboration active avec les acteurs et associations de terrain pour améliorer la gestion de l'espace public (Fietsersbond, GRACQ, associations de personnes à mobilité réduite, et autres organisations d'utilisateurs de la voie publique, police, gardiens de la paix, stewards). Une collaboration active avec la Région et les communes voisines est également indispensable.

Un outil essentiel pour mener cette politique est le **Plan communal de Mobilité** (PCM). La Commune finalisera ainsi la mise en place des mesures prévues dans le 1^{er} PCM, en ce compris la signalisation directionnelle. L'étude de mise à jour de ce plan (PCM 2), entamée au cours de la législature précédente, sera achevée et fera l'objet d'une vaste consultation au premier semestre de 2013, notamment avec les acteurs et associations précitées. Ce nouveau plan sera ensuite traduit en mesures concrètes, précises, réalistes et évaluables.

La Commune poursuivra la mise en place des **zones 30** et prendra les mesures visant à renforcer leur visibilité et leur respect. Le matériel de mesure et de prévention (radars) sera agrandi afin de permettre à la Commune de déterminer avec objectivité les priorités d'intervention. La commune veillera également au confort et à une plus grande sécurité pour les personnes à mobilité réduite. Des aménagements concrets seront réalisés et l'accès aux trottoirs facilité, particulièrement dans les zones commerçantes.

La **sécurité** routière sera améliorée **aux abords des écoles**. Des pistes cyclables et des zones 30 seront aménagées et des collaborations avec le(s) réseau(x) de transports publics seront nouées. Chaque école sera encouragée à établir un plan de mobilité (pour ses élèves et leurs parents ainsi que les enseignants).

La commune renforcera au maximum le développement du **vélo**. La nouvelle Majorité poursuivra son intégration dans les projets d'aménagement des voiries. La Commune veillera à collaborer au mieux avec la Région pour la réalisation des Itinéraires cyclables régionaux. Elle mènera une politique poussée et coordonnée en matière de stationnement pour deux roues (arceaux, boîtes vélo, emplacements dans les parkings hors voirie) et à équiper de places de stationnement vélo tout endroit d'intérêt commercial, culturel, administratif, ou autre fréquenté par le public.

La Commune poursuivra l'extension des **stations de voitures partagées**, dans le cadre du futur Arrêté régional fixant les modalités d'utilisation des places de stationnement réservées en voirie aux opérateurs de véhicules à moteur partagés (Arrêté Car sharing).

En matière de **transports en commun**, la commune restera vigilante et à l'écoute des plans de restructuration des transports en commun. Elle suivra de près les développements des réseaux et leurs problématiques éventuelles, spécialement pour les grands projets tels que la gare de l'ouest et Tour et Taxis. De même, elle gardera un contact étroit avec les sociétés de transports en commun pour suggérer des améliorations et aménagements en faveur des Molenbeekois.

La commune continuera à mener **une politique de sensibilisation** favorisant les alternatives à la voiture par l'organisation d'événements (dimanche sans voiture, Cyclovia, semaine Dring Dring,...) et par des actions de formations et d'information à destination des enfants mais également à destination des adultes (programme de remise en selle), en collaboration avec les associations cyclistes (Gracq, Pro Vélo, Cyclo).

En matière de stationnement, la Commune veillera à privilégier dans chaque quartier le parking pour les riverains. D'une part, la gestion du stationnement devra s'étendre sur l'ensemble des voiries de la Commune. D'autre part, la politique de stationnement visera à accroître l'offre publique de stationnement hors voirie pour les riverains, en compensation de places de stationnement supprimées en voirie, comme ce sera bientôt le cas place Communale. La Commune explorera les différentes formules possibles (exploitation, par la commune de parkings existants mais sous utilisés, mise en place de partenariats publics/privés pour la mise à disposition d'emplacements de parkings privés à disposition des habitants et commerçants ou pour la création de parkings). Ces parkings hors voiries seront également dotés d'un gardiennage convenable et d'emplacements de qualité pour les vélos, motos et voitures et une signalisation appropriée sera mise en place afin d'améliorer leur visibilité et le nombre de places disponibles. En outre ils devront être convertibles en espaces publics permettant aux habitants de se réappropriier le lieu pour des activités sportives, événements culturels ou économiques tels qu'un marché couvert.

Dans le même esprit les parkings hors voiries privées non utilisés devraient être exploités au bénéfice des riverains. A cet effet une convention entre le propriétaire et la commune permettant une gestion par l'administration pourrait être proposée.

La Commune veillera également à ce que les livraisons des commerces et entreprises se déroulent dans de meilleures conditions. Les zones de livraison développées (**zones jaunes**), sur lesquelles peuvent intervenir aussi bien des agents communaux que la Police, seront généralisées.

Concernant la lutte contre les **incivilités**, un groupe de travail, piloté par la Police, réunira les différents services communaux afin de mettre en place une politique efficace, cohérente et recourant aux outils les plus performants (radars mobiles, logiciels informatiques, cameras etc.). S'attaquer à **l'impunité** : tout délit demande réparation,

tant pour le contrevenant que pour la victime. La qualité de vie en ville est importante et tout acte de vandalisme ou écart de conduite est une atteinte au caractère ouvert de notre commune. Nous étudierons la possibilité de demander pour la Commune **des travaux d'intérêt général** pour réparer les dégâts occasionnés par les incivilités sur la voie publique, exemple enlever des graffiti sur les façades, travailler au service des Plantations ou de la Propreté, etc.

Les **bénéfices financiers** générés par la mise en place du système de stationnement payant seront affectés prioritairement à une meilleure mobilité dans la commune de même qu'aux réaménagements de l'espace public urbain: réaménagement de rues, réaménagement des places publiques, constructions de parkings,...

Enfin, conformément à l'obligation régionale, la commune poursuivra son plan de **déplacements d'entreprise** (PDE), en incluant le personnel de tous les bâtiments communaux. Les actions menées auront toujours comme objectif l'utilisation rationnelle du parc de véhicules et l'encouragement des alternatives à la voiture au sein du personnel communal.

D'autre part, la commune poursuivra l'accompagnement des entreprises molenbeekaises dans la réalisation de leur plan de déplacements d'entreprises et mettra tout en œuvre pour remettre des avis sur ceux-ci à la demande de Bruxelles-Environnement.

7. ENVIRONNEMENT, ENERGIE VERS UN DEVELOPPEMENT DURABLE

7.1. Principes généraux

L'environnement et l'énergie seront des politiques transversales et ne seront pas limitées à une seule compétence. La collaboration avec d'autres politiques est une condition préalable pour faire de Molenbeek-St.-Jean un exemple en matière de développement durable. L'administration communale développera ses propres initiatives, continuera à mettre en place les projets communaux existants et à apprécier des projets d'organisations marchandes et non-marchandes en les plaçant dans un cadre élargi et en promouvant leur notoriété auprès du grand public. Nous élaborons une stratégie de communication susceptible d'atteindre tous les habitants de la commune, en tenant compte de la grande diversité existante.

Dans toutes les initiatives en matière d'environnement et d'énergie, l'administration communale visera la participation et l'engagement des habitants et d'autres acteurs clés, ainsi qu'une meilleure mixité des groupes-cibles.

Afin d'améliorer l'efficacité du service et de pouvoir développer une politique globale et transversale, un seul service 'développement durable et transition écologique' sera créé, réunissant les différents services existants (consultation environnement, espaces verts, équipe de verdurisation dans le cadre des projets subsidiés, Agenda 21, etc.).

Afin de garantir la transversalité de cette politique, nous étudions la plus-value d'avoir dans chaque service un 'fonctionnaire d'attention', capable de donner forme au développement durable au sein de sa politique. Ces fonctionnaires seront formés de manière adéquate.

La Maison de la Nature figurera parmi les acteurs du service 'Développement durable et transition écologique', pouvant jouer un rôle dans la communication et la consultation vers les habitants, les organisations et les entreprises.

- **Environnement et développement durable.** Compte tenu du support de la Région et de l'ordonnance future, Molenbeek-St.-Jean sera un précurseur en matière d'utilisation de clauses environnementales et sociales dans tous les adjudications publiques et achats durables.
- Molenbeek-St.-Jean continue à s'engager dans l'Agenda 21, en prêtant une attention particulière au rôle que le CPAS peut / doit jouer.
- **Alimentation durable :** par la collaboration de tous les échevins concernés, un cahier des charges pour des repas durables est développé. D'ici 2018, tous les repas servis dans les écoles communales, les crèches, les maisons de repos du CPAS, etc. seront durables. Cependant, l'intervention de la Région sera nécessaire pour garantir la faisabilité financière pour les usagers ainsi que pour l'administration communale. L'administration communale sensibilise d'autres initiatives privées (écoles et crèches d'autres réseaux, centre de services, etc.) pour suivre cet exemple.
- Chaque quartier aura son potager: les potagers collectifs contribuent non seulement à la prise de conscience de l'importance de l'alimentation et la consommation durables, mais sont des endroits qui se prêtent par excellence aux contacts sociaux et offrent en plus une alimentation saine et bon marché. L'administration s'occupe d'un inventaire des lieux adéquats, fait participer les habitants, comités de quartier et d'autres organisations et met à disposition un équipement minimal. Une attention particulière est prêtée aux écoles (primaires et secondaires) et aux organisations de jeunesse.

- Nouveaux espaces verts et un meilleur entretien des espaces déjà existants : outre les projets prévus dans le cadre des contrats de quartier, l'administration communale poursuivra les efforts visant à **verdurer les rues et les quartiers**. On mise sur la création de petits espaces verts et de récréation, de toits verts et l'administration communale s'inscrira dans le plan régional nature. Scheutbos: structuration du site classé selon le permis d'urbanisme
- Un **réseau bleu et vert** dans la commune : continuer la mise en place du projet existant de la « Promenade verte communale », en développant notamment des liaisons sécurisées et vertes pour encourager la promenade et le vélo. Profiter de la présence d'eau dans l'espace public pour préserver la biodiversité.
- Soutenir les initiatives promouvant la **mobilité douce** : p. ex. aller ensemble à l'école à pied, cours de vélo pour adultes, parc de vélo communal, etc. En outre, des zones à **faible émission** seront délimitées pour améliorer la qualité de l'air dans les quartiers.
- Une politique de déchets ambitieuse : moins de déchets, plus de recyclage. En collaboration avec le service de la propreté publique on développe un meilleur suivi et une pénalisation de tous les délits environnementaux.
- En collaboration avec le service de la propreté publique nous continuons à encourager le compostage collectif, nous sensibilisons les habitants et les petits commerçants, nous revalorisons les petits endroits « sensibles » de dépôts clandestins à travers des projets participatifs avec les enfants et les jeunes.
- L'administration communale **soutiendra toute initiative qui encourage le recyclage** : les magasins 'gratuits', les brocantes gratuites, etc. En même temps, des coopérations très ambitieuses sont développées entre les créateurs, stylistes et artistes d'une part, et les écoles et les organisations de jeunesse de l'autre, pour faire du recyclage de matériaux usagés, vêtements, etc. un secteur rentable, original et créatif et pour développer et faire valoir les compétences de nos jeunes. Dans le cadre de l'alliance régionale travail - environnement, des coopérations avec des entreprises d'économie sociale sont également développées (p. ex. des magasins de seconde main, des parcs de conteneurs de quartier, ...). Nous développerons et / ou soutiendrons également des initiatives visant à lutter contre le gaspillage de nourriture et nous étudions la possibilité de collecter et composter sélectivement des déchets de légumes et de fruits des marchés.

7.2. Energie

Rénovation et construction de bâtiments communaux tenant compte des économies d'énergie mais aussi de la biodiversité (petite faune urbaine cavernicole, façades et toitures végétalisées,...).

Molenbeek-Saint-Jean veut, conformément au pacte de climat local signé et aux engagements pris dans le cadre de la convention européenne des bourgmestres, réaliser dans les six années à venir le plan d'énergie communal le plus ambitieux de la Région bruxelloise. Les habitants, entreprises, services communaux, initiatives (écoles, CPAS, maison de repos, crèches, asbl communaux, etc.), la société immobilière sociale (voir la note de l'échevin de l'habitation) et les organisations non-marchandes sont soutenus par :

- la diminution du prix de l'électricité par kwh (p. ex. en cas d'achats groupés, de changement de fournisseur, etc.) et l'utilisation de courant vert ;
- l'application de petites interventions pour diminuer la consommation d'énergie (p. ex. le quick scan). Cela peut aboutir au développement de projets d'économie sociale au sein de la Mission Locale et / ou le CPAS ;
- la réalisation de travaux d'isolation ou d'autres adaptations plus importantes (p. ex. panneaux solaires, toits verts, citernes, ...) du bâtiment sans pour autant nuire à la biodiversité. Le financement peut s'effectuer entre autres par la création de coopératives. La coopération avec des entreprises d'économie sociale (voir le projet Isoprime) est encouragée. L'administration communale jouera ici un rôle d'appui et informatif. Le collège présentera un plan d'énergie détaillé auprès du Conseil communal dans les 6 semaines consécutives à l'installation du nouveau collège.

**POUR LE BIEN-ETRE DE TOUS ET L'EPANOUISSEMENT
DES MOLENBEEKOIS : VIE ASSOCIATIVE,
ENSEIGNEMENT, PETITE ENFANCE, JEUNESSE, SPORT,
COHESION SOCIALE, ACTION SOCIALE, AINES, SANTE,
CULTURE, SOLIDARITE INTERNATIONALE.**

Dans notre commune, nombreuses sont les structures qui travaillent au bien-être de tous et à l'épanouissement de chacun. Outre ses écoles et écoles de devoirs, ses académies, sa Maison des Cultures et de la Cohésion Sociales, ses clubs sportifs, Molenbeek dispose d'un secteur associatif dynamique et diversifié tant dans les secteurs sportif et culturel que dans les secteurs de la jeunesse, de l'aide aux personnes et aux seniors. Il s'agit de soutenir cette vie associative de manière juste et transparente.

- **Travailler ensemble et transversalement pour répondre aux défis des Molenbeekois**

Pour répondre au mieux aux défis des Molenbeekois, il faut renforcer et développer les échanges et partenariats entre les différents services de la commune mais aussi entre les différents acteurs de première ligne qu'ils soient issus du secteur associatif indépendant ou du secteur public.

Le Collège souhaite œuvrer dans le sens du décloisonnement en encourageant le plus souvent possible les collaborations entre toutes ces structures publiques et associatives qui participent au dynamisme de Molenbeek. Des synergies plus nombreuses sont possibles. Elles augmenteront la portée des actions entreprises par chacun et favoriseront les rencontres et les échanges entre les associations et les usagers.

- **Garantir l'octroi équitable et transparent des subsides aux organismes**

Le collège actualisera le règlement d'octroi des subsides aux organismes et sera attentif à sa bonne diffusion pour permettre un octroi équitable et transparent aux associations molenbeekoises.

Par ailleurs, la commune veillera à bien diffuser l'information concernant les aides disponibles aux autres niveaux de pouvoir.

- **Améliorer l'accès aux infrastructures collectives communales**

Une attention particulière sera portée à une utilisation plus juste et plus efficace des infrastructures communales, en priorité au service des Molenbeekois et du bien commun. La Collège souhaite notamment mettre disposition plus systématiquement des infrastructures scolaires (en dehors des heures de cours) aux associations culturelles, sociales ou sportives ainsi qu'aux académies.

- **Promouvoir le volontariat**

Sans le concours des travailleurs et travailleuses bénévoles, de nombreuses associations ne pourraient pas fonctionner et nombreux seraient les Molenbeekois privés du service des écoles de devoirs, des associations sociales et culturels ou des clubs sportifs. Afin de renforcer l'offre d'activités des associations, la commune mettra en place une coordination du volontariat au service des associations et des personnes qui souhaitent s'y engager aux côtés des travailleurs salariés, avec une attention particulière à la dimension intergénérationnelle et interculturelle.

8. L'ENSEIGNEMENT

Molenbeek-Saint-Jean dispose d'une population particulièrement jeune. Cette jeunesse incarne un formidable potentiel de dynamisme et de créativité pour notre commune. Transformer ce potentiel en réalité suppose de mener les bonnes politiques au premier rang desquelles figurent des politiques qui favorisent la réussite et le bien-être de tous et l'émancipation de chacun.

8.1. Enseignement maternel et primaire

Dans les prochaines années, le Collège s'attellera prioritairement à relever deux grands défis en matière d'enseignement maternel et primaire, à savoir :

- celui du boom démographique d'ici 2015, dont la première vague impactera nos crèches et nos écoles fondamentales ;
- celui de la réussite scolaire de chaque enfant.

8.1.1. Boom démographique

Molenbeek fait face depuis quelques années à une augmentation substantielle de sa population. Ce boom démographique impose des efforts importants pour garantir à tous les enfants l'accès à des infrastructures scolaires de qualité.

Dès lors, le Collège s'engage à poursuivre les objectifs suivants :

- Poursuivre les efforts de rénovation et d'agrandissement des écoles existantes (école 11, Paloke, école 13 et école Windekind) ;
- Créer de nouvelles écoles (quai du Charbonnage, rue de la Semence,...);
- Etudier la possibilité de créer une nouvelle école secondaire à Molenbeek-Saint-Jean.
- Evaluer les systèmes d'inscription au sein des écoles de la commune et à réaliser un cadastre de l'offre de places disponibles dans les écoles francophones ainsi qu'une projection des demandes de places pour les années à venir en fonction du nombre de naissances annuelles dans la commune. Mettre en place une procédure claire et unifiée d'inscription dans les crèches et écoles communales. Par ailleurs un centre de « monitoring » des places disponibles sera chargé de compiler l'information et d'orienter efficacement les parents dans la recherche d'une école pour leur(s) enfant(s).

8.1.2. Réussite scolaire

L'école doit être le lieu de l'égalité des chances. Pour offrir à chaque enfant les conditions de la réussite, la commune fera de la maîtrise de la langue de l'enseignement une grande priorité. Plus précisément, le Collège s'engage à :

- Promouvoir un enseignement de qualité accessible à tous via l'octroi de moyens financiers et humains aux écoles où le besoin se fait ressentir. Ces investissements d'avenir seront réalisés en partenariat avec les pouvoirs subsidiants ;
- Mettre en œuvre un « Plan communal de réussite scolaire » dans l'ensemble des écoles communales. Ce plan consistera d'abord à favoriser la maîtrise de la langue d'enseignement. Des logopèdes, des éducateurs, des psychologues épauleront les enseignants et leur permettront dès lors de se concentrer sur leurs missions de base : apprendre aux enfants à lire, à calculer, à écrire et à réfléchir de manière critique. En outre, une équipe d'« enseignants volants » sera créée afin d'assurer au mieux la continuité de l'apprentissage des élèves et un soutien spécifique aux élèves les plus en difficultés en complément du dispositif d'accrochage scolaire déjà existant.

Par ailleurs, afin de favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement de tous les enfants, le Collège souhaite également :

- Donner le goût de la lecture aux enfants en nouant des collaborations étroites avec les bibliothèques et les différentes institutions culturelles de la commune.
- Généraliser l'apprentissage de la seconde langue nationale dès le plus jeune âge. Des primes pour les enseignants¹ contribueront à étendre cet apprentissage. Ce travail sera mené en bonne intelligence entre l'enseignement francophone et l'enseignement néerlandophone. En outre, nous étudierons la possibilité d'organiser des classes d'immersion linguistique. Met de schepen van Franstalig onderwijs worden uitwisselingen tussen « native speakers » leerkrachten van de gemeentelijke scholen aangemoedigd en georganiseerd ;
- Encourager la formation continue des enseignants, des directions et du personnel d'encadrement ;
- Développer des alliances éducatives innovantes entre des écoles de quartiers et de réseaux différents ainsi que des collaborations entre les différents réseaux scolaires ;
- Mettre en œuvre des stratégies originales pour permettre à un maximum d'enfants de fréquenter régulièrement l'enseignement maternel au plus tard à 5 ans, si possible dès 3 ans.

La commune insiste sur la nécessité d'impliquer davantage les parents dans la scolarité de leur(s) enfant(s). En la matière, elle prévoit de :

- Renforcer la participation des parents à la vie de l'école et l'investissement de ceux-ci dans la scolarité de leurs enfants (notamment, afin de lutter contre le décrochage scolaire). Les conseils de participation seront renforcés et la création d'associations de parents, actives et représentatives, seront soutenues. Des moyens pédagogiques seront mis à la disposition des parents afin de leur permettre de se familiariser à l'utilisation de l'internet avec leurs enfants.

¹ Pour les enseignants brevetés en néerlandais dans l'enseignement francophone et les enseignements brevetés en français dans l'enseignement néerlandophone.

Enfin, de manière plus générale, le Collège s'attellera à :

- Développer la citoyenneté démocratique chez les plus jeunes, là où ils se trouvent : à l'école (via des cours d'éducation à la citoyenneté) ainsi que dans les associations, les clubs sportifs et les écoles de devoirs. Il s'agira également de sensibiliser les parents.

8.2. Enseignement de promotion sociale

Le nouveau Collège s'engage à soutenir et promouvoir l'enseignement de promotion sociale qui constitue un outil particulièrement souple et adapté à la création de formations destinées à des adultes et répondant aux besoins du marché du travail.

8.3. Académies

La nouvelle majorité s'engage à mettre les moyens nécessaires pour pouvoir répondre aux demandes d'inscriptions tant des enfants que des adultes. Un soutien sera apporté aux différentes académies de la commune en augmentant, si nécessaire, les plages horaires et les lieux d'implantation. Par ailleurs, une attention particulière sera portée sur la qualité du matériel pédagogique, en ce y compris des instruments, mis à la disposition des académies. En outre, les partenariats entre les académies, les pôles culturels et les associations seront encouragés.

9. CRECHES ET ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Pour faire face aux effets du boom démographique, offrir une solution de garde à l'ensemble des parents et mettre à la disposition des plus petits un accueil de qualité, la majorité poursuivra les objectifs suivants :

- Augmenter le nombre de places disponibles pour l'accueil des enfants de 0 à 3 ans. Le nombre de places existantes devra être au minimum doublé dans les crèches, existantes et à créer. Pour ce faire, il conviendra d'envisager avec les pouvoirs subsidiants la possibilité de construire de nouvelles crèches ou de nouvelles structures d'accueil (coopératives de garde, crèches parentales,...) dans tout contrat de quartier et tout achat de bâtiment par la commune.
- Etudier et mettre en place un système de gardiennes encadrées et/ou de service d'accueillant(e)s d'enfants conventionné(e)s, si possible en partenariat avec l'ONE et Kind & Gezin.

- Etablir un 'cadastre' des places disponibles avec une liste d'attente pour l'ensemble des crèches communales.
- Procéder à l'évaluation du ou des systèmes actuels d'inscription afin de mettre en place, à terme, un guichet unique chargé de centraliser l'ensemble des inscriptions.
- Organiser des offres d'accueil ponctuel et des haltes garderies pour faire face aux situations particulières ou urgentes : horaires atypiques, reprise d'une formation ou d'un emploi en urgence, changement de rythme de travail d'un indépendant, maladie d'un enfant, prise en charge d'un proche, etc.

10. LA JEUNESSE

La nouvelle majorité souhaite favoriser le bien-être et l'émancipation de tous les jeunes en leur offrant les outils pour que chacun ait les moyens de trouver sa voie, le chemin de la réussite et retrouve le goût du futur.

10.1. Des Etats Généraux de la jeunesse

2013 sera l'année des Etats Généraux de la jeunesse. Cette grande consultation concernera l'ensemble des acteurs et des associations qui travaillent avec les jeunes de 12 à 25 ans et des jeunes eux-mêmes. L'objectif est d'affiner le diagnostic local sur les défis auxquels sont confrontés les jeunes à Molenbeek. Ces Etats Généraux de la jeunesse aboutiront à la mise sur pied d'un conseil consultatif des jeunes et devront également permettre l'élaboration d'un plan d'action pour la législature (avec axes prioritaires, politique de subsides aux associations, projets concrets,...).

10.2. Accueil extrascolaire

Le nouveau Collège souhaite améliorer l'accueil des enfants et des adolescents en dehors des heures scolaires. En matière d'accueil extrascolaire, la majorité compte :

- Augmenter le nombre de places dans les écoles de devoirs et en favoriser la création sur l'ensemble du territoire de la commune. Une attention particulière sera portée sur la transition entre le primaire et le secondaire et la réussite en secondaire. Il s'agira en outre de créer les conditions d'une collaboration optimale entre les équipes éducatives et les services de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse.
- Améliorer l'accueil en garderie dans les écoles.

- Améliorer l'accès des parents à l'information quant aux activités existantes et les sensibiliser aux avantages éducatifs dont bénéficient les enfants participant à ces activités.
- Veiller à ce que les filles comme les garçons puissent participer à l'ensemble des activités organisées.

10.3. Développer et diversifier l'offre (sportive, culturelle, accompagnement scolaire)

En la matière, le Collège poursuivra les objectifs suivants :

- développer une véritable politique d'accès à l'information pour les jeunes ;
- veiller à offrir aux jeunes de la commune une palette d'activités la plus large et la plus diversifiée possible et favoriser les activités extrascolaires émancipatrices au sein des associations et lieux émanant de la commune (Maisons de quartier, CLES-sport, Cornimont, Bergendael...). Il s'agira d'être particulièrement attentif à certains publics pour l'instant oubliés (selon les critères de genre, culturels, territoriaux, socio-économiques,...) lors du développement ou la diversification des activités. Par ailleurs, un inventaire des offres de stage sur la commune ainsi qu'une évaluation du dispositif « Eté Jeunes » devront être réalisés pour permettre d'agir au mieux pour en augmenter l'offre et la diversité ;
- Mettre sur pied un centre axé sur le développement et le bien-être du jeune en concertation avec les différents acteurs concernés (centre de santé mentale, AMO, PMS, ...). Ce centre offrira un suivi individuel aux jeunes (pour des questions de mal-être d'adolescent, d'échec scolaire, de conflit familial, de racket, de conflit culturel, de drogue...) mais aussi un soutien au développement de projets amenés par les jeunes et la mise en place d'activités collectives (groupes de parole,...). Ce lieu permettra également aux parents de venir chercher un soutien, un conseil et proposera également des outils aux autres acteurs de la jeunesse (éducateurs, animateurs, enseignants, ...) ;
- accompagner et former les jeunes demandeurs d'emploi en concrétisant des partenariats entre les services jeunesse et service emploi. Il s'agira en outre d'assurer une réelle concertation entre, d'une part, les différents acteurs de la politique de l'emploi (Maison de l'emploi, administration communale, Mission locale, CPAS,...) et, d'autre part, les acteurs en contact avec les jeunes pour améliorer au mieux l'aide à la recherche d'emploi, le développement de formations adaptées aux publics visés et au marché de l'emploi.

10.4. Prendre en compte les parents et les soutenir

De plus en plus de familles, notamment monoparentales, vivent isolées dans leur quartier et ont besoin d'aide pour faire face aux difficultés vécues avec leurs enfants. Il importe de multiplier et soutenir, quand ils existent, les lieux de rencontre et de parole, les espaces « parent » et les médiations familiales. En outre, ces espaces de rencontre doivent permettre aux enfants et aux parents qui ne maîtrisent ni le français ni le néerlandais, de se familiariser avec l'une des langues d'enseignement.

Il convient de surcroît d'informer les parents et les jeunes des droits et devoirs liés à la citoyenneté.

11. LE SPORT

Il est largement reconnu que l'activité physique est bénéfique pour la santé physique et mentale à tous âges. La commune a un rôle essentiel à jouer pour rendre la pratique sportive accessible au plus grand nombre de ses citoyens. Afin de favoriser et faciliter l'activité physique, véritable outil de socialisation, d'éducation et de santé publique, le Collège communal, en collaboration avec le secteur associatif poursuivra les objectifs suivants :

11.1. Développer la pratique sportive à l'école et dans le réseau associatif

L'école et son environnement extrascolaire sont un milieu idéal pour la pratique régulière de l'activité physique. Elle permet d'atteindre tous les jeunes. L'association entre la pratique d'une activité physique, la réussite éducative et la persévérance scolaire est en règle générale positive.

Afin de développer la pratique du sport en milieu scolaire, la commune encouragera notamment les partenariats entre les clubs sportifs et les institutions scolaires, y compris les associations d'accueil extrascolaire présentes sur son territoire. Il s'agira notamment d'organiser des journées de « découverte » sportive pour présenter différents sports.

Afin que la pratique sportive ne se fasse pas au détriment du parcours scolaire des jeunes, ces coopérations viseront également à permettre aux responsables sportifs d'être acteurs de la réussite scolaire de leurs adhérents. Elles devraient permettre par exemple de mettre à disposition du personnel et des locaux près des lieux de pratique sportive afin de superviser la réalisation des devoirs, etc.

11.2. Développer le sport comme outil éducatif contre les formes de violence

L'éducation sportive doit renforcer les valeurs du sport, permettre aux jeunes de communiquer, d'échanger et de se mesurer loyalement et sans discrimination. Elle doit aussi les sensibiliser aux dangers du dopage.

11.3. Promouvoir la pratique sportive et développer une politique sport/santé publique.

A l'heure des « nouvelles » maladies caractéristiques d'une société de plus en plus marquée par la sédentarité, l'inactivité physique est l'un des principaux facteurs de risque pour la santé. Afin de favoriser la pratique sportive, la commune, en collaboration avec les clubs sportifs, mettra en place des campagnes de sensibilisation quant à l'importance pour tous d'avoir une activité physique régulière. Ces campagnes viseront notamment certains groupes cibles (jeunes, personnes âgées, personnes handicapées, etc.).

Plus précisément, la commune poursuivra les objectifs suivants :

- entreprendre des actions spécifiques en faveur des publics pour lesquels l'accès au sport et clubs sportifs n'est pas aisé, notamment en facilitant l'accès aux infrastructures communales (écoles, etc...) pour les clubs et les groupes travaillant avec des populations plus fragilisées ;
- organiser des opérations « sport pour tous » pendant l'été pour permettre aux enfants et jeunes de se familiariser avec la pratique d'un sport qu'ils ne connaissent pas, en bénéficiant des services du club qui accepterait de s'ouvrir à ce public nouveau selon les modalités à définir ;
- favoriser l'accès au sport pour les femmes. Développer la pratique féminine demande une politique volontariste notamment par la promotion de la présence de femmes aux postes à responsabilité ;
- créer des aménagements raisonnables pour promouvoir la pratique sportive des personnes handicapées. Une attention particulière sera apportée afin de neutraliser, autant que possible, les effets négatifs d'un environnement inadapté sur la participation à une activité sportive d'une personne handicapée ou âgée (passages suffisamment larges, des rampes d'accès inclinées, sensibiliser les moniteurs sportifs, etc.). Dans le même ordre d'idée, il sera organisé des tournois de handisport mêlant personnes valides et non valides afin de donner une autre image du handicap et de sensibiliser les valides aux difficultés que rencontrent les personnes à mobilité réduite ;
- favoriser les loisirs actifs et sportifs des séniors. La commune veillera à diversifier l'offre de cours et étudiera l'opportunité d'aménager les horaires des centres sportifs pour permettre aux seniors de pratiquer régulièrement et en toute saison une activité physique.

11.4. Développer, de manière plus ambitieuse, les infrastructures de sport de rue (basket, skate, foot)

Le développement de ces infrastructures se fera en particulier dans les quartiers à forte densité de population ou ayant fait l'objet de construction importante de logements. A certaines périodes (en été par exemple), la commune pourrait soutenir des opérations « rues sportives » où la rue serait dédiée à la pratique d'un sport et serait fermée à la circulation automobile.

12. LA COHESION SOCIALE

12.1. Lutter contre l'exclusion sociale

Le premier enjeu de la cohésion sociale est bien sûr celui de la lutte contre l'exclusion sociale. A Molenbeek, à côté des nombreuses associations et du CPAS, l'asbl Lutte contre l'exclusion sociale à Molenbeek (LES) agit au quotidien avec les publics les plus fragilisés. Dans le contexte de crise sociale et économique que nous connaissons, la LES asbl est indispensable et nécessite d'être renforcée. Voici quelques axes de travail prioritaires :

- Evaluer et réformer l'organisation et les publics-cibles des maisons de quartier et du centre de vacances Cornimont afin de permettre de mieux atteindre les objectifs d'émancipation et d'ouverture à l'autre nécessaires à la lutte contre l'exclusion sociale ;
- Redéfinir le travail de rue avec les différentes équipes concernées. D'un côté, le travail de prévention sociale, mené par les éducateurs de rue, les médiateurs et autres travailleurs sociaux, sera mieux défini afin de répondre le plus adéquatement possible aux objectifs de lutte contre l'exclusion sociale, contre le décrochage scolaire, mais aussi contre les assuétudes et la délinquance. De l'autre, l'évaluation de la présence et l'animation sociale sur l'espace public permettra de redéfinir ses missions, ses objectifs, son périmètre, ses limites et ses contraintes. Le cas échéant, sur la base de cette évaluation, l'organisation pratique des services concernés sera redéfinie ;
- Il s'agit également d'avancer sur la professionnalisation de l'institution : évaluer et faire évoluer la politique de formation individuelle et collective et la mise en place d'un coaching pédagogique, mettre en place une politique d'évaluation et de mobilité interne permettant à chaque travailleur d'être reconnu et valorisé dans ses compétences et de répondre au mieux aux missions et aux objectifs d'accompagnement et d'émancipation des publics-cibles ;
- en lien avec les autres acteurs concernés, il s'agira de faire de la lutte contre la drogue un axe prioritaire de la lutte contre l'exclusion sociale.

12.2. Vivre ensemble

Il n'est pas toujours facile de vivre ensemble dans une commune multiculturelle. Il importe de construire au quotidien un dialogue interculturel et intergénérationnel afin de favoriser la compréhension mutuelle et permettre l'inclusion de tous :

12.2.1. Outiller

Il est essentiel de donner à tous les outils nécessaires à la compréhension et à l'autonomie dans la vie quotidienne :

- à partir du service « Population », mettre en place un réel kit d'accueil pour chaque nouvel habitant de la commune. Pour les primo-arrivants et pour chaque nouveau citoyen belge, outre un kit d'accueil spécifique, il faut renforcer et valoriser le parcours d'accueil et informer sur les droits et devoirs de tout citoyen en Belgique ;
- mettre en place un plan volontariste d'apprentissage d'une des langues officielles : sans maîtrise de la langue, un enfant ne peut apprendre efficacement, un parent ne peut suivre attentivement le parcours de son enfant, un citoyen peine à trouver sa place dans la société. Il s'agit donc de faire de ce défi majeur à Molenbeek une priorité. Il importe également de renforcer les cours d'alphabétisation ;
- proposer des cycles de formation à l'interculturalité aux acteurs de première ligne (enseignants, fonctionnaires, animateurs, policiers,...).

12.2.2. Valoriser

Voir les différences non pas comme des causes de conflits mais plutôt comme un atout dont chacun peut être fier. La reconnaissance des minorités, des cultures d'origines, des identités spécifiques permettront à chacun de s'impliquer comme citoyen à part entière et d'être associé à la vie de la commune :

- valoriser l'image de la commune : il faut créer une cellule « image de Molenbeek » pour mieux identifier la commune et valoriser ses quartiers ;
- valoriser les richesses culturelles des habitants de Molenbeek : en complément de ce que développe la Maison des Cultures et de la Cohésion sociale, la commune peut soutenir, voire développer de nombreuses initiatives, en partenariat avec les associations présentes à Molenbeek qui permettront de promouvoir les savoirs et savoir-faire des communautés présentes sur le territoire : parcours touristiques et ou gastronomiques, diversité culturelle dans l'offre de livres, soutien aux associations culturelles réunissant des personnes

d'origine étrangère et travaillant dans une perspective d'émancipation et d'inclusion,...

- valoriser le potentiel de chacun : outre les missions de valorisation que la LES asbl peut entreprendre ainsi que la valorisation du volontariat, la commune prendra d'autres initiatives permettant de valoriser le potentiel de chacun. Elle encouragera et soutiendra par ailleurs d'autres initiatives de solidarité telles que les SELS et autres initiatives de quartier.

12.2.3. Décloisonner

Il importe de soutenir la création de liens sociaux réels entre personnes vivant sur un même territoire et partageant un espace commun. C'est sur le terrain communal que ce brassage trouve essentiellement et naturellement à se développer :

- mettre à la disposition des habitants et des associations de tous les quartiers des espaces communautaires : salle polyvalente, jardin public, classes pour des écoles de devoirs... Il s'agira dans un premier temps de dresser l'inventaire d'occupation des espaces existants et d'évaluer les développements potentiels ;
- multiplier les initiatives permettant de faire sauter les barrières physiques et mentales qui ont tendance aujourd'hui à diviser la commune en quartiers cloisonnés: via l'aménagement du territoire, via la mise en contact autour de projets communs entre les écoles, via des projets de quartier qui se rencontrent, via les activités culturelles et sportives.... Il s'agira en tout cas d'intégrer cet enjeu dans le projet Métropole Culture 2014 ;
- favoriser les rencontres intergénérationnelles et interculturelles (ex : initiatives conjointes entre crèches, écoles ou maisons de repos ...) ;
- encourager et soutenir les initiatives de rencontres de quartiers : fêtes de rue, brocantes, ... et encourager les entreprises du quartier à également investir dans la vie du quartier.

13. LE CPAS

Le CPAS est un acteur essentiel de l'action sociale de la commune.

La nouvelle majorité soutiendra l'action du CPAS au profit des habitants les plus démunis de la commune. Dans les mois à venir, le CPAS devra relever des défis importants tant dans le domaine des politiques d'activation des aides octroyées à ses usagers que dans le domaine de l'aide aux personnes qui connaîtront d'éventuelles difficultés liées aux modifications dans les critères d'octroi des allocations de chômage. L'objectif final tant de la commune que du CPAS étant de permettre à un maximum de personnes et de familles de sortir de leur précarité et de retrouver une place dans notre société.

Pour y parvenir, commune et CPAS mèneront des actions communes et concertées dans des domaines aussi divers et variés que le logement, l'alphabétisation et l'apprentissage du français ou du néerlandais, les économies d'énergie, la formation et la recherche d'emploi, l'économie sociale, la santé, le soutien aux 3^ee et 4^ee âges. Toutes les coordinations nécessaires entre les services de la commune, du CPAS et leurs nombreux partenaires associatifs et privés seront dynamisées ou créées pour optimiser les résultats de leurs actions.

14. LES AINES

Les seniors à Molenbeek sont nombreux. La commune ne manquera pas de les soutenir notamment par le biais des associations qui leur sont consacrées. Elle sera à leur écoute, attentifs à leurs besoins et à leurs attentes.

La nouvelle majorité cherchera à :

- Favoriser le bien-être au quotidien et à lutter contre les facteurs qui engendrent la solitude et l'exclusion ;
- Maintenir les activités de rencontres (voyages, dîners, thé dansant) ;
- Favoriser les loisirs actifs et sportifs adaptés aux seniors, cours de gymnastique, danse,... en lien avec la promotion de la santé ;
- Promouvoir les programmes d'éducation permanente ;
- Réfléchir à la création d'un centre de jour dans les nouveaux quartiers de la commune en partenariat avec le CPAS et les différents acteurs concernés ;
- Soutenir/favoriser/contribuer aux initiatives facilitant le maintien à domicile et/ou dans les logements adaptés par le biais des soins à domicile, repas à domicile, continuing care,... ;

- Promouvoir la bonne information quant aux mesures d'aides destinées aux seniors (aides associatives diverses, chèques-taxi, téléassistance).

15. L'ÉGALITE DES CHANCES

- La nouvelle majorité sera attentive à renforcer l'égalité des hommes et des femmes en intégrant la dimension de genre, notamment dans la politique de recrutement.
- De même, une attention particulière sera portée sur la lutte contre la violence entre partenaires et toutes formes de violence intrafamiliale en général. Les mariages forcés, les violences justifiées par l'honneur et les mutilations féminines seront également au centre des préoccupations.
- Nous serons attentifs à lutter contre les violences homophobes et veillerons à ce que nos partenaires (police, dispositifs de prévention, écoles, associations,...) soient sensibilisés à la problématique de l'homophobie.
- De manière plus générale, une de nos exigences sera le respect de la diversité sous toutes ses formes. Pour ce faire, nous veillerons à maintenir la qualité de l'accueil des étrangers et des primo-arrivants au sein de notre administration communale, nous développerons les dispositifs nécessaires à l'aide à l'apprentissage de nos langues nationales pour tous les publics qui le souhaitent.
- Nous veillerons à faciliter l'accès aux bâtiments et à l'information publics aux personnes handicapées.
- En matière de CULTES et LAICITE, l'administration réaffirme sa neutralité. Le financement et le soutien aux mouvements philosophiques et religieux reconnus sera maintenu.

16. LES RELATIONS INTERNATIONALES

La commune de Molenbeek-Saint-Jean se situe dans une vision de coopération win-win et d'égal à égal dans ses relations Nord-Sud. Elle souhaite se distancer de toute idée d'exportation de notre modèle et s'inscrit dans la volonté politique de développer des projets privilégiant une approche globale durable et multi-culturelle.

La commune continuera de s'inscrire dans une réelle politique de solidarité internationale en soutenant modestement un partage d'expériences et de bonnes pratiques avec d'autres pouvoirs locaux du Sud notamment en termes de bonne gouvernance, d'éducation, de participation citoyenne, de culture, d'environnement ou de santé. Ces échanges doivent s'inscrire dans une logique d'ouverture au monde à travers notamment l'implication des pouvoirs publics locaux qui seront les garants d'un développement durable, sur le long-terme.

Le service des relations internationales aura pour mission de centraliser et coordonner les différents appels à projet, les recherches de subsides, les contacts avec les différents partenaires. Le service est dès lors le référent pour tous les partenaires, à savoir les pouvoirs subsidants, les partenaires du Sud (élus locaux, différentes associations, etc.), les services communaux, les associations et tout autre acteur molenbeekois ayant des projets ou suggestions relatifs au domaine des relations internationales au sens large du terme.

Pour atteindre les objectifs fixés, il sera nécessaire de :

- Soutenir les associations locales qui œuvrent en faveur des droits humains et de la solidarité internationale.
- Développer les échanges avec d'autres villes (entre écoles, hôpitaux, fonctionnaires, projets humanitaires, etc.).
- Poursuivre les activités de sensibilisation au commerce équitable en prenant les dispositions nécessaires afin que, dans les écoles, les administrations et les établissements publics dépendant de l'autorité de la commune, les responsables achètent des produits issus du commerce équitable.
- Favoriser les partenariats avec les écoles et le monde associatif afin de sensibiliser la jeunesse molenbeekoise à la solidarité internationale et à l'interdépendance des régions du monde et de la réalité économique, sociale, culturelle, environnementale des pays dits « en voie de développement ».
- Favoriser la coopération entre le service des relations internationales et des partenaires œuvrant dans le domaine des économies solidaires.

17. LA SANTE PAR L'INFORMATION ET LA PREVENTION

La précarité est souvent à l'origine d'inégalités sur le plan de la santé. L'accès aux soins, aux traitements médicaux et à l'information sont alors plus difficiles.

Des causes multiples peuvent avoir un impact négatif sur la santé : les conditions de vie difficiles en lien avec la mauvaise ou la sous-alimentation, la surpopulation dans les logements, les mauvais équipements sanitaires, la problématique des sans-papiers et des sans-abris, groupes à risques spécifiques pour certaines maladies telle que la tuberculose, le suivi des soins de santé spécifiques aux femmes, bien souvent absent ou peu fréquent tel que les dépistages des cancers du sein et du col de l'utérus, les assuétudes diverses (tabac, alcool, drogues, jeux,).

Pour y remédier, le collègue souhaite :

- mettre en place une politique de prévention et de promotion de la santé :
 - mener des campagnes de conscientisation diverses. En accord avec l'échevinat du Logement, informer le public concerné sur les effets de l'insalubrité, de l'exiguïté et de la mauvaise aération des logements. En accord avec l'échevinat de la Jeunesse, informer au sein des écoles de l'impact sur la santé en général et la santé mentale en particulier des addictions chez les jeunes (drogues, jeux, réseaux sociaux,...) ainsi que des dangers et risques d'une mauvaise alimentation (obésité, carences,...). Enfin, en accord avec l'échevinat des Sports, faire le lien entre le sport et la santé auprès des jeunes ;
 - mettre en place des parcours santé sur le territoire de la commune.
- favoriser l'accès à l'information et la mise en place de relais d'information notamment concernant les problèmes de santé publique et les maladies fréquentes : le diabète, Alzheimer, Parkinson, l'obésité qui touche de plus en plus de jeunes, l'hypertension et les risques d'accidents vasculaires cérébraux qui y sont liés, les addictions,...
- faciliter l'accès aux soins de première ligne.

18. LA CULTURE

La Culture permet de surmonter ce qui divise et ce qui exclut. Elle est un facteur essentiel d'épanouissement et de socialisation. Culture, démocratie et liberté sont intimement liées.

Il faut dès lors tout mettre en œuvre pour garantir un véritable accès de tous à la culture via l'enseignement, les écoles mais aussi les pôles culturels de la commune – le Château du Karreveld, la Maison des cultures et de la cohésion sociale, le Centre communautaire maritime, le musée communal, les bibliothèques, etc.

En 2014, Molenbeek-Saint-Jean sera la Métropole culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Via les « Bo'zart » molenbeekoïses (théâtres, concerts, marchés, fête de la musique, expositions et conférences-reportages, etc.), les associations et artistes, la culture et les cultures de Molenbeek-Saint-Jean seront à l'honneur et seront un outil de rayonnement et de visibilité de la commune, évidemment à Bruxelles mais aussi en Flandre et en Wallonie. Avec l'échevin de l'enseignement francophone des échanges entre professeurs locuteurs natifs des écoles communales sont encouragés et organisés. Le plan de politique culturelle sera évalué en 2013 ; un nouveau plan entrera en vigueur à partir de 2014. Le service culturel néerlandophone jouera un rôle actif dans 'Molenbeek Métropole Culture 2014'.

Pour réussir le pari de Molenbeek Métropole culturelle en 2014 et par la suite, notre priorité sera de:

- Renforcer les synergies entre les acteurs culturels (Château du Karreveld, Maison des cultures et de la Cohésion sociale, Centre communautaire maritime, bibliothèques, musée, associations, etc.) et les services culturels francophones et néerlandophones ;
- Mettre en place une signalétique commune et une politique globale de valorisation du patrimoine historique et des lieux culturels dans la commune et aux alentours ;
- Réfléchir à la mobilité et à l'accès aux activités culturelles (navettes) ;
- Créer une newsletter commune aux différents pôles culturels ;
- Renforcer l'accès des activités culturelles aux personnes à mobilités réduite ou fragilisées (via le dispositif art.27) ;
- Réintroduire, dans le contexte scolaire, des activités consacrées à la pratique culturelle et/ou artistique ;
- Continuer à soutenir la vie associative culturelle ;
- Soutenir et développer des lieux de création et d'exposition (ateliers, cafés littéraires...)
- Continuer à favoriser l'installation d'œuvres d'art dans les lieux publics, sous forme d'expositions temporaires ou d'implantations définitives ;

- Développer les mêmes supports culturels pour les différentes manifestations et des systèmes de « passeport culturel » permettant de découvrir plusieurs lieux ou évènements ;
- Mettre en place des activités intergénérationnelles qui font se rencontrer les enfants et les seniors : visite de musées, ateliers créatifs, etc. ;
- Favoriser le dialogue interculturel par des évènements de rencontres et d'échanges ;
- Organiser un parcours d'artistes (sur le même modèle que les fêtes de la musique) de manière à permettre à des artistes locaux, toutes disciplines confondues, de montrer leurs créations sur les places publiques ;
- Poursuivre la participation aux différents programmes visant la promotion de la lecture : « Je lis dans ma commune », « La Fureur de Lire », « Boekenweek » ;
- Limiter l'impact écologique des festivités.

19. UNE ECONOMIE ATTRACTIVE ET CREATRICE D'EMPLOIS LOCAUX

La politique de développement de Molenbeek-Saint-Jean se doit d'être ambitieuse et cohérente. La commune doit à la fois encourager l'initiative personnelle, la création de nouveaux commerces, l'implantation de nouvelles entreprises et favoriser la viabilité des activités économiques déjà présentes sur son territoire.

La politique économique développée par la commune au cours de cette législature sera donc dictée par le souci de favoriser l'emploi local, de garantir la diversité commerciale au sein des quartiers et de renforcer l'attractivité économique de la commune et des commerces existants.

Afin d'atteindre ces objectifs, plusieurs projets seront initiés lors de cette législature:

19.1. Un plan d'action pour le développement économique.

La commune adoptera pour la législature à venir un plan d'action pour le développement économique qui définira les grands axes et priorités sur lesquels elle entend se développer. Celui-ci sera élaboré en collaboration avec tous les acteurs du développement économique de la commune et de la Région (Atrium, association des commerçants, Centre d'entreprises, etc...).

Dans cette optique, le plan d'action économique veillera notamment à identifier les mesures à adopter afin de garantir la pérennité des commerces, de mieux satisfaire les besoins des consommateurs et de favoriser une plus grande diversité commerciale au sein de la commune.

Dans ce cadre, le plan d'action identifiera les possibilités de développement économique de l'ensemble de la commune mais également les potentialités propres aux différents quartiers.

Le plan de développement économique fixera également la stratégie communale d'accueil des entreprises et de soutien à l'innovation et à la création d'emplois.

Une attention particulière sera donnée aux différents noyaux commerciaux de la commune, comme la Chaussée de Gand et la Chaussée de Ninove, en vue de favoriser leur développement économique en partenariat avec la Région bruxelloise.

19.2. Un service économie coordinateur de l'ensemble des politiques économiques et commerciales de la commune.

Le service actuel des classes moyennes sera revu, redynamisé, renforcé et aura pour priorité la coordination de toutes les politiques de développement économique et commercial de la commune. Ce service aura pour vocation de regrouper les différents partenaires publics et privés du monde économique (GELM, ATRIUM, centre d'entreprises, association des commerçants) afin de dynamiser la politique de développement économique de la commune.

19.3. Une économie sociale redynamisée.

La commune valorisera les initiatives locales en matière d'économie sociale afin de consolider sa volonté d'un développement économique et social durable.

Concrètement, il s'agit de :

- Soutenir financièrement les initiatives d'économie sociale au travers de projets nouveaux ou de projets ayant déjà fait leur preuve tels que ceux actifs dans le domaine de la rénovation des logements en relation avec les AIS ou avec des propriétaires privés désirant ouvrir leur logement à des habitants défavorisés de la commune.
- Etre exemplaire en matière de clauses sociales dans les marchés publics.
- Soutenir les initiatives locales en apportant du capital dans la création de coopératives.

19.4. Soutenir la création d'activités économiques locales

Il s'agit essentiellement de faciliter et orienter les porteurs de projets dans leurs différentes démarches. La multiplicité des acteurs et la complexité des démarches à entreprendre alourdissent considérablement la charge des entrepreneurs désirant initier de nouveaux projets. Cette réalité conduit parfois à remettre en cause certains investissements ou à hypothéquer la pérennité de certains commerces.

La commune a une responsabilité particulière en tant que pouvoir de proximité. L'autorité communale doit pouvoir répondre aux besoins des nouveaux entrepreneurs en facilitant leurs démarches et en les guidant vers les différents acteurs publics ou privés à même de les aider à porter leurs projets.

Pour ce faire, il sera nécessaire :

- D'améliorer la diffusion d'informations via internet.
- De créer un registre des entreprises locales afin de favoriser la diffusion de l'information notamment celle concernant les marchés publics initiés par la commune.

- De diffuser l'information à l'attention des entrepreneurs, indépendants et commerçants. Ce guide sera mis à jour et distribué de manière régulière.
- Réaliser un cadastre des commerces manquants par quartier.
- De consulter ou de lancer une enquête auprès des maraîchers et des citoyens fréquentant les marchés sur le territoire de la commune quant à la possibilité d'augmenter les heures d'ouverture des marchés du mardi, jeudi et dimanche.
- Étudier la possibilité qu'un troisième marché dans le quartier du Karreveld soit mis sur pied.

19.5. Miser sur l'accès à l'emploi et la formation

Outre la mise à l'emploi des Molenbeekois, la formation sera une des priorités de la nouvelle majorité. Il faudra à cet effet mettre en adéquation les compétences des demandeurs d'emploi avec les besoins des entreprises et du marché de l'emploi en général. De nouveaux métiers ont vu le jour dans les secteurs de l'environnement, de la gestion des déchets, de la construction, de la sécurité et des services de proximité. Nous donnerons dès lors une importance particulière aux formations liées à ces filières d'avenir en continuité du travail déjà initié par la Maison de l'emploi de Molenbeek à travers l'organisation de formations liées à ces domaines.

Il s'agira également de continuer à travailler dans le cadre défini au niveau Régional notamment de l'alliance emploi-environnement.

En matière d'emploi, les mesures suivantes devront être réalisées :

19.5.1. Favoriser le maintien et la création d'emplois locaux

- Adopter un nouveau « Plan Emploi et formation » comprenant la stratégie de la commune comme initiateur de politiques d'emploi et de formation ainsi que les différentes mesures transversales à prendre au niveau local.
- Favoriser les synergies de collaboration entre acteurs de l'emploi et tenter de faire émerger des pistes de solutions - via l'organisation de plate-forme par exemple - en gardant à l'esprit que leur rôle doit être envisagé de manière complémentaire et non-concurrentielle. Cette cohérence devra s'élargir aux autres intervenants sociaux - en contact avec les jeunes - qui sont des acteurs de première ligne (maisons de quartiers, associations socio-culturelles, etc.).
- Tous devront pouvoir orienter les jeunes vers les services spécialisés – ceci implique une (in)formation aux problématiques liés à l'emploi et à la formation.
- Remettre en place la Commission Employeurs regroupant la Mission locale, le CPAS, la Commune, l'ALE, le Centre d'Entreprises, le Guichet d'Economie

locale, Actiris. Celle-ci offre un service d'accompagnement complet et gratuit aux potentiels employeurs.

- Organiser un partenariat avec le CPAS, le service du personnel de la commune et les para-communales pour établir un réseau rapide d'information et de planification des besoins en matière de personnel et de filières d'emploi et permettre l'offre de stages aux personnes fréquentant la Maison de l'Emploi et de la formation et toutes les associations d'insertion professionnelles de la commune.

19.5.2. Participer à l'effort de « matching » entre l'offre et la demande de travail.

- Organiser différents salons de l'emploi par secteur au niveau local.
- A l'instar des « *jobs days* », autrement dit des foires à l'emploi, nous organiserons chaque année des « *entreprises days* » au niveau local, lors desquels l'ensemble des acteurs se tiendront à disposition des (futurs) entrepreneurs.
- La nouvelle majorité apportera son soutien à l'étude et à la création de halte-garderie accessible aux parents en formation ou en recherche d'emploi.

19.5.3. Lutter contre les discriminations à l'embauche :

- Développer un plan de diversité au sein de la commune sachant qu'en matière de discrimination à l'embauche, la commune se doit d'être un exemple.
- Promouvoir le plan et le label de diversité auprès des employeurs présents sur le territoire communal.

20. LE TOURISME A LA DECOUVERTE DE MOLENBEEK

La commune de Molenbeek a un attrait touristique peu valorisé. Le collège veut envoyer un message clair aux Molenbeekois rappelant la richesse de la commune et de ses habitants. Il veut valoriser les spécificités des différents quartiers de Molenbeek et mettre en valeur ses potentialités humaines, touristiques, culturelles et culinaires. Pour ce faire, la nouvelle majorité veut relancer un service tourisme multilingue et de promotion du potentiel touristique important de la commune notamment via des collaborations avec Visit Brussels, l'auberge de Jeunesse ou encore la ville de Bruxelles.

20.1. Améliorer la publicité de notre potentiel touristique.

Nous voulons :

- Créer un site multilingue « *Molenbeek touristique* » répertoriant les restaurants, les cafés, les parcs, les monuments, les édifices publics et religieux sur le territoire de la commune.
- Créer un support « *Une sortie à Molenbeek* » reprenant les informations développées sur le site en y ajoutant les différentes activités annuelles, fêtes et visites, qui se tiennent sur le territoire de la commune.

20.2. De nouveaux projets pour un nouveau souffle touristique.

- Créer une carte touristique reprenant différents circuits touristiques à Molenbeek tels qu'un « *parcours industriel* » reprenant la zone du Canal, le quartier maritime, la découverte de l'architecture d'entre-deux guerres, un parcours culinaire, les parcs,...
- Valoriser le canal comme enjeu touristique via les projets tels que la péniche de Molenbeek Métropole culture 2014, le Festival Kanal,...
- Promouvoir, à l'image de « *Molenbeek ville culturelle 2014* », des événements festifs et organiser annuellement un « *week-end du Tourisme* » et un « *week-end Bienvenue* ».

BONNE GOUVERNANCE : GOUVERNANCE, FINANCES, PERSONNEL, DEMOCRATIE

- **Une plus grande collégialité**

Afin d'assurer une meilleure collaboration et une plus grande cohérence dans la répartition des compétences échevinales et des moyens y afférant.

- **Plus de transparence et plus d'éthique :**

Garantir plus de transparence et plus d'éthique, pour la nouvelle majorité c'est :

- La juste représentation des groupes politiques démocratiques représentés au conseil communal dans les assemblées générales des différentes associations et structures paracommunales.
- Réformer le Règlement d'Ordre Intérieur du conseil communal.
- Une charte graphique à moderniser.
- Limiter les diffusions de photos ou vidéos des échevins dans les communications de promotion d'évènements organisés par la commune. Interdire la mention des noms des échevins dans la période de prudence (3 mois avant toute élection).
- Une charte éthique des membres du Collège : l'ensemble des membres du Collège s'engage à diriger les citoyens vers l'administration pour toutes les demandes pour lesquelles elle est compétente. Ils s'engagent aussi à assurer un traitement égalitaire pour tous de même qu'à faire participer activement les associations dans l'accompagnement des citoyens qui en ont besoin dans les différentes démarches administratives. L'accent sera mis sur la recherche de solutions globales pour les problèmes évoqués par les citoyens. Ceci permettra de toucher un maximum de gens, et ainsi éviter que des cas similaires soient traités individuellement.

21. FINANCES, TAXES COMMUNALES ET ECONOMAT

Le budget communal représente un acte éminemment politique, puisqu'il traduit de manière chiffrée les priorités du Collège Communal dans les différentes matières qui relèvent de la gestion locale. Malgré la conjoncture économique actuelle, le budget communal devra concilier équilibre et renforcement des moyens d'action en faveur des matières qui préoccupent le plus les citoyens.

Pour ce faire, différentes mesures seront mises en place au courant de la législature 2012-2018, il s'agit notamment de :

- Mieux définir les règles budgétaires en uniformisant les procédures au sein de tous les services.
- Mettre en place des tableaux de bord afin d'assurer un suivi mensuel des dépenses et des recettes et pour prévenir tout écartement des prévisions budgétaires.
- Assurer une gestion efficace de la dette communale, en vue d'alléger les charges liées à celle-ci.
- Améliorer les procédures de recouvrement des différentes recettes de la commune pour recourir au minimum aux avances de trésorerie et ainsi diminuer les intérêts débiteurs à charge du budget.

Les taxes communales constituent des recettes fondamentales pour le financement des différentes politiques communales. Durant la nouvelle législature, la commune veillera aux éléments suivants :

- Maintenir un taux d'imposition des personnes physiques et du précompte immobilier dans la moyenne régionale.
- Etablir un cadastre de toutes les taxes communales.
- Mettre en place des mécanismes nouveaux, permettant une meilleure perception des différentes taxes.

Le rôle du service économat est d'être au service de l'ensemble des départements composant l'Administration Communale en assurant un approvisionnement rapide des besoins et au moindre coût, grâce à des procédures efficaces et préétablies.

Pour atteindre au mieux ces deux objectifs, de nouvelles procédures seront mises en place, elles veilleront spécifiquement à apporter un véritable soutien aux différents services en matière de marchés publics notamment. Aussi, la commune encouragera le développement de marchés publics groupés avec différents partenaires, tels que les structures para communales (zone de police, C.P.A.S, ...) mais aussi avec d'autres communes de la Région, ceci bien sûr dans l'objectif de réduire les coûts et ainsi réaliser des économies dans les postes dépenses du budget communal.

22. UNE VRAIE POLITIQUE DU PERSONNEL

En termes de gestion des ressources humaines, les procédures de sélection et de recrutement seront clarifiées et communiquées largement aux citoyens Molenbeekois. Ces derniers seront tenus au courant des engagements réalisés au sein de l'administration communale. Ces engagements seront effectués sur base de procédures réglementaires et de critères justes et impartiaux où les compétences, l'expérience et les délais d'attente de l'intéressé seront pris en compte. L'engagement des Molenbeekois sera privilégié à qualification et expérience égale.

En ce qui concerne les agents en place, la majorité veillera à promouvoir la mobilité en interne, la formation continue et le bien-être. A cet effet, il faudra :

- S'appuyer sur l'expérience et les compétences de l'ensemble du personnel communal et paracommunal existant.
- Développer le service GRH en garantissant une évaluation du travail et un recrutement objectivés des agents communaux et paracommunaux.
- Publier toutes les offres d'emploi, en ce compris les critères de sélection et les étapes de la procédure et s'appuyer le cas échéant sur une réserve de recrutement. .
- Garantir la formation du personnel : développer une politique de formation en ayant une attention notamment sur le rôle des services publics.
- Une meilleure gestion des ressources humaines et financières.
- Décloisonner les services en permettant une plus grande mobilité interne, éviter des recrutements superflus ou des appels de service au secteur privé.
- Continuer la chasse au gaspillage : énergie, économat,...
- Promouvoir le bilinguisme du personnel communal.

23. ACCUEIL, INFORMATION ET PARTICIPATION DES CITOYENS

23.1. Un meilleur accueil au public

La maison communale, ses antennes et ses services annexes sont des lieux qui appartiennent à tous les Molenbeekois. Il est donc essentiel que ces visiteurs puissent y être accueillis et guidés de façon efficace. A cet égard, la signalisation, la gestion des files, le niveau de formation du personnel aux guichets mais aussi des huissiers seront évalués dans un souci de bons accueil et traitement de la population. La décentralisation de certains services administratifs sera étudiée. Ce processus sera mené par le collège en vue de rapprocher au maximum l'administration de la population.

L'antenne administrative rue Charles Malis apportera une facilité d'accès accrue aux services communaux. Cette antenne est une des pierres angulaires de la politique de proximité de la nouvelle majorité : ce bâtiment exemplaire apportera un confort indéniable aux citoyens dans leurs démarches administratives.

Par ailleurs, la commune veillera à élargir les heures d'ouverture des services de la Population et de l'Etat-Civil notamment en dehors des heures de bureau. La création d'un guichet unique et d'un numéro vert unique d'orientation générale pour toutes les demandes des citoyens seront étudiés.

23.2. Une meilleure information

Un effort de modernisation du site web de la commune, en partenariat avec la Région, sera poursuivi en vue, entre autres, d'offrir plus de services « on line » pour les habitants.

Par ailleurs :

- Développer la communication aux citoyens via une formule plus attractive du journal communal
- Améliorer le règlement et la procédure de location des salles appartenant à la commune pour un meilleur service et une plus grande équité.

23.3. Une participation accrue de l'ensemble des citoyens

La participation des citoyens à la vie de la commune est essentielle. Afin d'améliorer la communication et privilégier la participation citoyenne. Il s'agira d'entretenir un dialogue régulier avec les comités de quartier. Ces comités connaissent parfaitement les réalités de terrain. Il semble essentiel de les associer davantage aux grands (et petits) projets envisagés dans leur quartier. Le collège veillera à développer une réelle démarche participative qui associe ces relais de la société civile.

De même il veillera à sensibiliser les citoyens à l'exercice du droit d'interpellation au conseil communal et au conseil de police.

23.4. Une politique de subsidiation équilibrée et transparente

Pour objectiver les décisions et assurer un bon usage des deniers publics dans la réalisation de missions d'intérêt général :

- Publication du règlement d'octroi des subsides après actualisation et des procédures y afférentes ;
- Publication annuelle de tous les subsides octroyés, sur le site internet de la commune
